

Aujourd'hui huit Mai mil huit cent trente Six, les membres du Conseil municipal de la commune de Comber, légalement convoqués et réunis au lieu ordinaire de leur Séance, au nombre de Sixt pour vérifier les comptes de M. le Maire et du Receveur municipal, ont reconnu après un examen Serrupuleux de toutes les pièces produites,

1. que les recettes s'élevent à la Somme de Six cent quinze francs Six centimes ci... 615<sup>06</sup>.
2. que les dépenses s'élevent à la Somme de trois cent quinze francs quarante un centime ci... 315<sup>41</sup>.

Et sont d'avis :

que la recette, divisée en trois parties, la première concernant l'exercice 1834, qui est définitivement clos, la Seconde concernant l'exercice 1835, qui est de la première année, et la troisième concernant les recettes faites par anticipation sur l'exercice 1835, soit

fixée à la Somme de Six cent quinze francs Six centimes ci... 615<sup>06</sup>.

Savoir :

Sur la 1 <sup>re</sup> partie	{ Reliquat du Compte pénultième... 173 <sup>34</sup>	} 173 <sup>34</sup> .
	{ Recette suivant le compte final de 1834 .. .. .	
Sur la Seconde partie à .. .. .		441 <sup>72</sup> .
Sur la troisième partie à .. .. .		
Ensemble .. .. .		615 <sup>06</sup> .

que la dépense divisée en trois parties, ainsi que la recette, soit fixée définitivement à la Somme de trois cent quinze francs quarante un centime ci .. .. . 315<sup>41</sup>.

Savoir :

Sur la première partie, à .. .. .	15 <sup>21</sup> .	
Sur la Seconde partie, à .. .. .	300 <sup>20</sup> .	
Sur la troisième partie, à .. .. .		
Ensemble .. .. .		315 <sup>41</sup> ci... 315 <sup>41</sup> .

Partant que le Comptable doit être débiteur d'ibit us, au 31 Decembre dernier, de la Somme de deux cent quatre vingt = dix neuf francs Soixante Cinq centimes ci .. .. . 299<sup>65</sup> ¢

fait et arrêté en conseil municipal, le jour  
 Mair et au quel desu

Mair  
 Prestas  
 Mailla  
 Moisson  
 Brunet  
 Desjardins  
 Maire